

Date de convocation : 05/03/2026

L'an deux mille vingt-six le 09 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PROVENDIER Philippe, Maire.

Présents : Aurore CAUJOLLE, Philippe CAUVIN, Marie-Pierre CRAUZZO, Didier GARRIGUES, Isabelle GUILLOT, Josselyne MANNEVILLE, Redouan OUALI, Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY, Denis PARISE, Sylvain PINEAU, Suzanne PONS, Liliane PLAS, Gérard PRADEAU, Philippe PROVENDIER, Abdel RIAD, Jean-Luc SALVATGE.

Absents excusés : Christelle MARROT

Monsieur Denis PARISE a été élu secrétaire de séance.

**Annule et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2026-03-07 du 09/03/2026
Délibération 2026-03-07 BIS – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE**

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant les résultats définitifs,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif présente :

- ✓ un excédent de fonctionnement de **306 526.37 €**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix Pour, 1 voix Contre et 0 Abstention

Solde disponible affecté comme suit :

- ✓ Excédent conservé à la section Fonctionnement **R 002** : **50 000.00 €**
- ✓ Excédent de la Section Fonctionnement affecté à la section d'investissement **R1068** : **256 526.37 €.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de suffrages exprimés :	16
Pour :	15
Contre :	1
Abstention :	0

Le Maire,
P. PROVENDIER

